

ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Publication n°659 du 23 décembre 2024

- Arrêté n° 5303 du 23/12/2024 DRH Arrêté portant sur la composition de la Commission Consultative paritaire
- Arrêté n° 5304 du 23/12/2024 DRH Arrêté portant sur la composition du Comité Social Territorial

D.G.S. (Direction Générale des Services)
DIRASS (Direction des Assemblées)
D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)
D.C.B.N. (Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique)
D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)
D.A.F. (Direction de l'Administration et des Finances)
D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)
D.D.L. (Direction du Développement Local)

Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental -
Direction des Assemblées, à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

Hôtel du Département – 7 rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES Cedex 9



5317

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

065-226500015-20241219-CCP16122024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Composition de la Commission Consultative Paritaire

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 13 mai 2022 fixant le nombre de représentants du personnel à la commission consultative paritaire,
Vu le procès-verbal de dépouillement de l'élection des représentants du personnel du 8 décembre 2022 de la commission consultative paritaire,
Vu le procès-verbal du tirage au sort en date du 20 décembre 2022 désignant les membres suppléants de la commission consultative paritaire,
Vu la désignation des représentants de la collectivité territoriale aux commissions consultatives paritaires par le Président du Conseil départemental,
Vu l'arrêté de composition de la commission consultative paritaire du 2 mai 2023,
Considérant le licenciement de Mme Maryse MARIE membre suppléant, le 23 octobre 2024,
Considérant que Mme Charlotte HALGAND figurant sur la liste complémentaire établie par le tirage au sort accepte de siéger en qualité de membre suppléant.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. M. Michel PÉLIEU préside la Commission Consultative Paritaire. En cas d'absence ou d'empêchement, la présidence sera assurée par Mme Monique LAMON.

ARTICLE 2. Sont désignés pour siéger à la Commission Consultative Paritaire en qualité de représentant de la collectivité territoriale :

Commission consultative paritaire

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Michel PÉLIEU	- Mme Virginie SIANI-WEMBOU
- Mme Monique LAMON	- M. Jean BURON
- Mme Andrée DOUBRERE	- M. Gilles CRASPAY
- M. Bernard POUBLAN	- Mme Andrée SOUQUET
- M. Marc BEGORRE	- M. Laurent LAGES

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 3. Siègent en qualité de représentants du personnel du Conseil Départemental à la Commission Consultative Paritaire :

Commission consultative paritaire

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Mme Sylvie BLAISE (CFDT)	- Mme Valérie PEYRET
- M. Frédéric DUPLAN (CFDT)	- Mme Béatrice MIGLIORE
- Mme Brigitte BAGES (CFDT)	- Mme Christine TAPIE
- Mme Christelle LAMARQUE-CODO (CFDT)	- Mme Doris DALLIER
- Mme Christelle LAFORET	- Mme Charlotte HALGAND

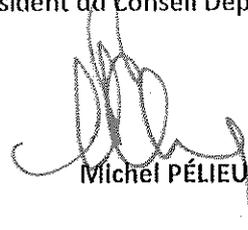
ARTICLE 4. La Directrice des Ressources Humaines et la chef du Service suivi des agents et des services sont désignés conseillers techniques. Ils préparent et assistent aux séances la Commission Consultative Paritaire, sans voix délibérative.

ARTICLE 5. Un secrétariat administratif de la Direction des Ressources Humaines, organise les aspects administratifs, logistiques et assiste aux séances pour la prise de notes utiles à l'établissement des procès-verbaux, en soutien aux secrétaires de séance.

ARTICLE 6. L'arrêté du 2 mai 2024 portant composition des commissions consultatives paritaires est abrogé.

ARTICLE 7. Le présent acte est transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, le 16 décembre 2024
Le Président du Conseil Départemental,



Michel PÉLIEU



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

065-226500015-20241219-AG19122024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Composition du Comité Social Territorial

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 13 mai 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial,
Vu le procès-verbal de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial du 8 décembre 2022,
Vu la désignation des représentants de la collectivité territoriale au Comité Social Territorial par le Président du Conseil départemental,
Vu l'arrêté de composition du Comité Social Territorial du 11 juin 2024,
Considérant la démission de M. Jordi BORREIL, membre suppléant, le 4 novembre 2024,
Considérant que Mme Laurence TREHARD figure sur la liste des candidats CGT au Comité Social Territorial et accepte de siéger en qualité de suppléante.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. Sont désignés pour siéger au Comité Social Territorial en qualité de représentant de la collectivité territoriale :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Michel PÉLIEU, Président du Comité Social Territorial	- M. Bernard POUBLAN
- Mme Monique LAMON	- Mme Nathalie ASSIBAT, DGA en charge de la Direction de la Solidarité Départementale
- Mme Andrée DOUBRERE	- M. Franck BOUCHAUD, DGA en charge de la Direction des Routes et des Mobilités
- M. Pascal SAUREL, Directeur Général des Services	- Mme Rozenn GUYOT, DGA en charge de la Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique
- Mme Cécile DESSEaux, Directrice des Ressources Humaines	- Mme Marie GABAS, chef de service Recherche et Développement des Talents

ARTICLE 2. En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Comité Social Territorial la présidence sera assurée par Mme Monique LAMON.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 3. Siègent en qualité de représentant du personnel du Conseil Départemental au Comité Social Territorial :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Serge SISQUELLAS (CFDT)	- Mme Aurélie CORNILLE (CFDT)
- Mme Cécile RICARD (CFDT)	- Mme Karine CHAUVET (CFDT)
- M. Eric SANS D'AGUT (CFDT)	- Mme Estelle RICHARD (CFDT)
- Mme Cécile ESQUER (CGT)	- Mme Marie-Pierre JEANMAIRE (CGT)
- M. Marc SOLE (CGT)	- Mme Laurence TREHARD (CGT)

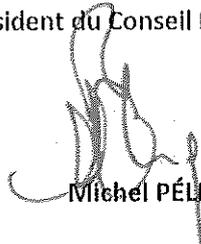
ARTICLE 4. Un secrétariat administratif de la Direction des Ressources Humaines, organise les aspects administratifs, logistiques et assiste aux séances pour la prise de notes utiles à l'établissement des comptes rendus et procès-verbaux, en soutien aux secrétaires de séance.

ARTICLE 5. L'arrêté du 11 juin 2024 portant composition du Comité Social Territorial est abrogé.

ARTICLE 6. Le présent acte est transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, 16 décembre 2024.

Le Président du Conseil Départemental;



Michel PÉLIEU